

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 mai 2024

Le 28 mai 2024 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Convocation : 23 mai 2024

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEOIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

Absents excusés :

Absent : Dominique TROSZEZYNSKI

Secrétaire de séance : Jérémie DERSOIR

Conseillers en exercice : 10

Quorum : 06

Présents : 09

Votants : 09

- RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE **Délibération n°2024.05.28-01**

Le Maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie de 200 000 € contractée par la commune auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine arrive à échéance le 13/06/2024. La banque propose un renouvellement pour 12 mois aux mêmes conditions.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine avec les caractéristiques financières suivantes :
 - Montant : 200 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux variable : Euribor 3 Mois Moyenné + 0,30 %
 - Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et à terme échu par débit d'office
 - Commission d'engagement : 0,20 % l'an, prélèvement à la mise en place
 - Frais de dossier : Néant
 - Déblocage : Par le principe de crédit d'office
 - Minimum de tirage : 7 600 €
 - Calcul des intérêts : sur 365 jours
- Autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine.
- Autorise le Maire à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.
- Dit que les intérêts et commission d'engagement seront supportés par le budget principal.

La présente décision sera notifiée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine avec ampliation à Monsieur le comptable public.

- CESSION AU DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE DES PARCELLES B1169 ET B1171, EMPRISE DU CHEMIN DE HALAGE DE LA MAYENNE **Délibération n°2024.05.28-02**

Le Maire informe le conseil municipal que, par courrier du 26/01/2024, il a proposé à la Présidente du Département de Maine-et-Loire la cession à l'euro symbolique de l'emprise du chemin de halage longeant le camping, les frais de géomètre et de notaire étant à charge du Département.

Le 26/02/2024, la Présidente du Département a donné son accord. Le bornage a été réalisé, créant les parcelles B1169 (362 m²) et B1171 (457 m²).

Par courrier du 22/05/2024, la Présidente du Département confirme son accord et sollicite la délibération du conseil municipal approuvant la cession de ces 2 parcelles au Département pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal ;

Vu les courriers en date du 26/02/2024 et du 22/05/2024 de la Présidente du Département de Maine-et-Loire ;

Vu le plan de division établi par Atlantique Infogéo ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide la vente des parcelles cadastrés section B1169 (362 m²) et B1171 (457 m²) au Département de Maine-et-Loire ;
- Dit que cette cession est consentie pour l'euro symbolique ;
- Dit que l'acte authentique de vente sera reçu par l'Office Notarial CARACTERE AUTHENTIQUE, 22 rue Pierre Martinet 53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE ;
- Dit que les frais d'acte seront à la charge du Département de Maine-et-Loire ;
- Autorise le Maire ou une adjointe à signer l'acte de vente au nom de la commune.

- MISE A DISPOSITION A M. BRUNO DIGUET D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN COMMERCE A USAGE DE STOCKAGE POUR LA GUINGUETTE L'EMBEILLIE **Délibération n°2024.05.28-03**

Le Maire informe le conseil municipal, que M. Bruno DIGUET gérant de la guinguette l'Embellie route du Moulin, lui a fait part d'un besoin de lieu de stockage pour la marchandise nécessaire à la guinguette.

Le Maire propose de lui mettre à disposition la cuisine de l'ancien commerce sis 16 rue Saint Loup, par la signature d'une convention d'occupation précaire pour la saison 2024.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition de M. Bruno Diguët (49-Feneu) la cuisine du bâtiment de l'ancien commerce sis 16 rue Saint Loup afin d'y stocker la marchandise nécessaire à la guinguette.
- Dit que cette mise à disposition est consentie du 15 juin au 30 septembre 2024 pour un montant forfaitaire de 150,00 €.
- Autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec M. Bruno Diguët.

- RELANCE DE LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCES

Délibération n°2024.05.28-04

Le conseil municipal ;

Sur proposition du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que le marché relatif aux contrats d'assurances conclu en 2020 par le biais d'un groupement de commandes avec la CCVHA et les communes du schéma de mutualisation se termine le 31 décembre 2024 ;

Considérant que la commune souhaite renégocier ses contrats de manière individuelle, sans réadhérer au groupement de commandes renouvelé par la CCVHA ;

Considérant les postes de risque ci-dessous pour lesquels une couverture assurantielle est recherchée ;

1. Dommage aux biens et risques annexes
2. Responsabilité civile et risques annexes
3. Véhicules à moteur et risques annexes
4. Protection juridique et risques annexes

Considérant le montant estimatif du marché sur la période contractuelle envisagée de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2025, soit 22 000 euros ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide la relance de la procédure de renégociation de ses contrats d'assurances sur les domaines suivants sous la forme d'une procédure adaptée :
 - * Dommage aux biens et risques annexes ;
 - * Responsabilité civile et risques annexes ;
 - * Véhicules à moteur et risques annexes ;
 - * Protection juridique et risques annexes.
- Autorise le Maire à signer les contrats d'assurance qui en découleront ainsi que leurs éventuels avenants.
- Autorise la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.
- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document visant à l'exécution de la présente délibération.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION :

Le Maire a accepté le devis de LIGEIS Géomètre-Expert d'un montant de 1 412,00 € HT soit 1 694,40 € TTC pour la division de la parcelle B716 propriété de la SCI Compagnie Immobilière du Haut-Anjou afin de finaliser la vente à la commune de la zone de stationnement entrée de bourg.

- Questions diverses

- **Travaux rue Saint Loup** : une réunion s'est tenue le 28 mai 2024 avec le cabinet de maîtrise d'œuvre LIGEIS, le Syndicat d'Eau de l'Anjou et la CCVHA pour les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Il y aura une intervention sur le réseau d'eau potable. Le problème se trouve au milieu de la chaussée où la conduite devra être retravaillée. Il faudra soit ouvrir la rue, soit procéder par la technique de l'éclatement. Les tuyaux seraient en fonte grise, à vérifier dans les archives. Cette partie, réalisée par le SEA, doit être chiffrée à nouveau. Les travaux débuteraient début octobre pour une durée d'un mois et demi à deux mois.

Le réseau d'eaux usées est en bon état mais il manque du réseau d'eau pluviale sur une partie : de l'entrée de la rue St Loup jusqu'à la rue des Orneaux. Il faut voir comment résorber une partie de l'eau : peut-être faire un repiquage pour en renvoyer vers la rue du Lavoir. Pour la partie venant de la rue des Ventons, un repiquage peut être fait pour renvoyer l'eau vers la rue de la Fleur de Lys. A signaler que dans le fond de la cour de l'Union des buses vont vers le coteau et les quantités d'eau peuvent être importantes.

Des difficultés résident aussi dans les sorties d'eau sur les trottoirs. Des regards vont être posés. Des zones de végétalisation seraient enlevées là où il y a des caves.

La subvention d'Etat, DETR a été obtenue en totalité, soit 107 865,63 €. Les travaux sont prévus à partir d'octobre pour une durée estimée à 6 mois. La route sera barrée sauf pour les riverains.

Il faut communiquer auprès des habitants, organiser une réunion publique fin juin-début juillet.

- **Boîte à livres** : le bois est fourni, les cabanes en cour de réalisation. M. CHAILLEUX va fournir la peinture. L'idée est de faire comme une cabine de plage en bord de rivière pour attirer le regard. Il faudra voir avec Georges VOLTEAU pour la pose.

- **Demande de subventions** : le Maire et Vincent REBILLARD ont rencontré le comité des fêtes qui sollicitait une subvention de 1 500 € pour les illuminations de Noël. Un accord a été réalisé pour que la commune achète les guirlandes (estimé à 2 300 € TTC) et que le comité des fêtes participe à hauteur de 700 €. Concernant la rénovation des prises guirlandes et l'achat de 3 nouvelles prises, le coût s'élève à 2 020,01 €.

Concernant la Société de l'Union : il a été demandé le bilan de l'association pour pouvoir se positionner sur l'attribution d'une subvention.

- **Inauguration école/bibliothèque** : la sous-préfecture a été contactée pour une inauguration soit le vendredi 4 octobre en soirée, soit le samedi 5 octobre en fin de matinée. Nous sommes en

attente de réponse pour fixer la date définitive.

- **Concours des Maisons fleuries** : le jury se réunit le 8 juin. Marie-France MATAGNE guidera le jury de Chambellay dans le bourg et le Maire celui de la campagne. Il y a besoin de 4 personnes pour constituer le jury qui visitera Chambellay.

- **CCVHA-Commission tourisme** (Marie-France MATAGNE) : il a été question de la restauration mares de 2021 à 2024 : 102 mares ont été restaurées dont 2 à La Jaille-Yvon. Des espèces d'amphibiens sont revenues. Les mares seront intégrées dans le PLUI. Il y a 3 291 mares sur le territoire dont certaines sur des sentiers touristiques. Il y a des possibilités d'animation pour les scolaires (sauf pour les mares privées) : 5 écoles par an sont prévues.

Le projet d'aménagement de la Voie verte de l'Oudon n'avance pas en raison du prix trop élevé du bureau d'études. D'autres consultations vont être réalisées.

Sentiers randonnées : des chantiers d'insertion sont mis en place pour le balisage, son entretien et la signalétique. Un conventionnement a été réalisé avec l'office national des forêts. L'entretien de sentiers d'intérêt local est à la charge des communes.

- **CCVHA-Commission voirie-assainissement** (Bruno LEBRETON) : le budget est de 1 218 000€ en fonctionnement et 1 863 000 € en investissement dont 650 000 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erdre-en-Anjou. L'assainissement non collectif (SPANC) et l'assainissement collectif sont regroupés dans le même budget.

- **Moustique tigre** : Pascal VANDERGUCHT informe le conseil que la présence du moustique tigre pose des problèmes. Il est arrivé en Maine-et-Loire. Des webinaires d'information sont mis en ligne. Une information sera insérée dans la lettre communale.

- **Travaux de la chapelle du cimetière** : ils débutent dans 15 jours.

- **Guinguette** : M. Diguët prévoit d'ouvrir le 15 juin.

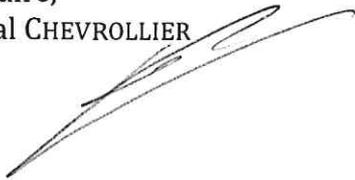
- **Bibliothèque** : la médiation avec l'architecte n'a pas abouti : courrier de mise en demeure de l'architecte de réaliser les travaux pour les problèmes d'infiltration de la bibliothèque.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 28 mai 2024

Membres du conseil municipal présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEOIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

- 2024.05.28-01 : Renouvellement d'une ligne de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine
- 2024.05.28-02 : Cession au Département de Maine-et-Loire des parcelles B1169 et B1171, emprise du chemin de halage de la Mayenne
- 2024.05.28-03 : Mise à disposition à M. Bruno DIGUET d'une partie de l'ancien commerce à usage de stockage pour la guinguette l'Embellie
- 2024.05.28-04 : Relance de la procédure de renégociation des contrats d'assurances

Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER



La secrétaire de séance,
Jérémie DERSOIR

